



Chapelle Carbon

Compte-rendu

Atelier 3 – Etat des lieux et perspectives

Samedi 30 novembre 2024

P&Ma | **Paris & Métropole
aménagement**

Intervenants

Catherine CENTLIVRE, Responsable d'opérations, Paris & Métropole Aménagement (P&MA)

Pauline PRION, Responsable de projets, Paris & Métropole Aménagement (P&MA)

Jean-Christophe CHOBLET, Direction des Voiries et des Déplacements (DVD), Ville de Paris

Myriam BERCOVICI, Direction de l'urbanisme (DU), Ville de Paris

Khadidja TADJ, Direction des Voiries et des Déplacements (DVD), Ville de Paris

Mehand MEZIANI, Direction des Voiries et des Déplacements (DVD), Ville de Paris

Animation

Alexandra MERLOT, directrice conseil, SENNSE

Elio BERTE-LANGEREAU, consultant, SENNSE

Lieu : Centre-Paris Anim' Jean-Michel Martial (ex Hébert), 9 rue Tchaïkovski, Paris 18e

Durée : 2h30, de 10h à 12h30

Participants : 14 participants

Format :

Le troisième atelier citoyen consacré aux usages des espaces publics a eu lieu **samedi 30 novembre 2024 de 10h à 12h30**.

Il a permis de :

- Faire le point sur les avancées du projet de requalification des espaces publics existants
- Recueillir les retours des participants sur le diagnostic des usages des impasses et des espaces existants.
- Définir des orientations pour renforcer les connexions entre le quartier actuel et le futur quartier Chapelle Charbon, en vue de formaliser un cahier de recommandations pour les concepteurs.

Déroulé de la réunion

1. Introduction
2. Le projet de requalification des impasses
3. Temps de travail sur le diagnostic des usages
4. Zoom sur l'impasse J. Cottin
5. Conclusion

1. Introduction

L'**animatrice** introduit l'atelier en présentant les intervenants et le déroulé de la séance.

Catherine CENTLIVRE remercie les participants de leur présence et de leur implication. Elle souligne l'intérêt suscités par les précédents ateliers et l'attente exprimée vis-à-vis des dernières actualités du projet. Elle rappelle que cet atelier s'inscrit dans un nouveau cycle de concertation amorcé en début d'année 2024. Cet atelier, le troisième du cycle, a pour objectif principal de faire une synthèse des réflexions en cours sur le lien à créer entre le futur quartier et les espaces existants. L'ambition est d'élaborer un cahier de recommandations et de prescriptions permettant de formaliser les attentes des citoyens et de les intégrer au cahier des charges des concepteurs.

Enfin, elle indique que l'équipe projet souhaite poursuivre ce dialogue sur les usages en 2025, en fonction des conclusions de la matinée et des attentes des riverains. D'autres sujets peuvent en effet faire l'objet d'échanges en lien avec les espaces publics : l'animation des rez-de-chaussée, les chantiers...

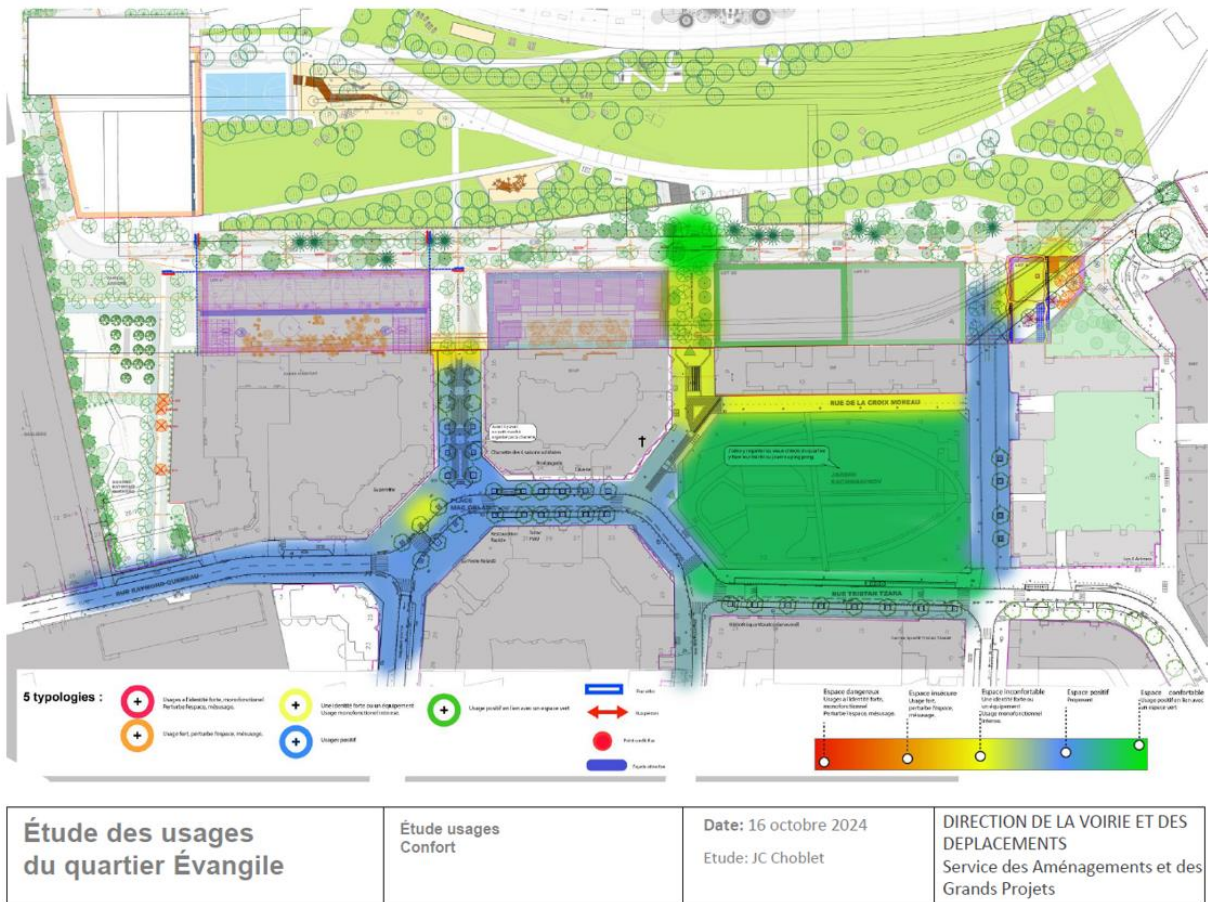
2. Le diagnostic

Jean-Christophe CHOBLET présente son travail d'observation mené sur une partie du quartier, avec un focus sur les impasses. Observation menée de juillet à septembre 2024, dans un quartier marqué par un contexte spécifique (présence policière accrue en lien avec les JO de Paris).

Il explique que l'observation a été réalisée sans recours à des interviews, sur une plage horaire allant de 7h à minuit. Son objectif était de qualifier les espaces observés à travers une typologie des usages. Il indique avoir apporté une attention particulière à la répartition genrée des personnes présentes. Plusieurs éléments ont été relevés :

- La présence de campements récurrents dans les impasses, principalement occupés par des hommes, dans certaines zones identifiées sur la carte par des ronds orange.
- La présence de dépôts de déchets et encombrants.
- Les façades dites « positives », regroupant des commerces et qui jouent un rôle structurant dans la vie locale.
- Les temps de vie observés : activités comme le Taï Chi ou la gym douce en matinée, l'utilisation du jardin par des personnes venant y terminer leur nuit, les sorties d'école apportant une forte présence féminine et infantile.
- L'impasse où les habitants se connaissent et où les enfants jouent ensemble.
- La présence régulière d'hommes alcoolisés devant la supérette.

Il conclut en reconnaissant que l'observation est partielle et que l'objectif de l'atelier est de la compléter grâce au retour d'expérience des habitants.



Catherine CENTLIVRE rappelle le travail d’articulation entre les missions de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), en charge de la requalification des espaces publics, et l’intervention de Paris et Métropole Aménagement (P&Ma) sur le projet Chapelle Charbon qui doit venir parachever le quartier de l’Évangile. Elle explique que le diagnostic, enrichi par les contributions des participants, constituera une base essentielle pour la requalification des espaces existants et leur prolongement dans le projet pour connecter le parc. L’objectif sera de conserver ce qui fonctionne et de proposer des solutions adaptées pour les problématiques identifiées, que ce soit par l’aménagement, l’animation ou d’autres dispositifs.

Une participante, qui habite au-dessus de l’impasse, signale la présence de voitures garées illégalement dans la rue, un problème qu’elle dit avoir déjà rapporté à la Mairie de Paris.

3. La présentation du projet

L’équipe de la DVD présente le cadre global du projet. Mehand MEZIANI, architecte urbaniste au service des aménagements des grands projets de la DVD (Ville de Paris), explique que cette direction assure la maîtrise d’ouvrage (MO) pour une partie des espaces publics situés encore dans la zone d’aménagement concerté (ZAC). Ces espaces publics seront prolongés et intégrés dans le cadre du projet global, avec pour objectif de garantir une continuité entre le travail sur l’existant et les nouveaux

aménagements pilotés par P&MA. Il ajoute que la Ville de Paris s'engage à faire des travaux coïncidant avec l'avancement de P&MA.

Il explique que la MO porte notamment sur quatre percées qui assureront une liaison entre le quartier existant et la ZAC. Pour garantir une cohérence, une démarche conjointe est mise en place, avec une phase d'études commune et une phase de réalisation aboutissant à un rendu global en fin 2027.

Les jalons du projet sont précisés :

- Janvier 2025 : début d'une phase d'études, d'une durée de 6 mois, qui inclura un diagnostic approfondi et une concertation de deux mois.
- Mi-2025 à octobre 2026 : phase d'avant-projet (AVP : il synthétise les résultats de l'ensemble des diagnostics et permet de premiers chiffrages)
- Janvier 2027 : début des travaux, pour une durée d'environ 1 an.



Khadidja TADJ indique que le projet vise également à intégrer une cohérence paysagère. La Ville de Paris interviendra pour compléter les éléments situés hors du périmètre de la ZAC, en prenant en charge des aspects tels que les réseaux, l'éclairage, les plantations d'arbres et le mobilier urbain. Du côté de la ZAC, les études d'AVP ont déjà été réalisées mais vont être reprises en s'articulant avec la DVD pour éviter les incohérences.

Le projet contribue également à la requalification de l'existant, notamment dans le quartier de l'Évangile, conçu dans les années 1980-1990, qui a depuis connu de nombreuses évolutions. Une logique cohérente d'intégration et de valorisation guide ainsi l'ensemble de ces aménagements.

4. Temps d'échanges

Un participant souhaite des précisions sur le périmètre du projet.

Il est expliqué que celui-ci s'étend jusqu'à la rue Tristan Tzara au nord, tandis que le rond-point de la rue de la Chapelle à l'Ouest sera traité dans le cadre du projet Chapelle Charbon. La rue Raymond Queneau et la place Mac Orlan font déjà l'objet de travaux, notamment avec la mise en place d'une voie à double sens. Dans le cadre du projet, il est prévu d'intervenir pour ouvrir le square Raymond Queneau jusqu'à la rue, avec un aménagement paysager. Du côté de la Ville de Paris, l'intervention se concentre principalement sur les trois impasses (Cottin, Moreau, Tchaïkovski). La rue Queneau est également intégrée dans une logique de continuité nord-sud pour rejoindre le parc, tandis qu'une voie est-ouest pourrait être aménagée jusqu'à la bordure du trottoir, selon les besoins identifiés lors des diagnostics. Pour l'instant, l'attention reste focalisée sur les impasses.

Un participant exprime des préoccupations sur la qualité des ascenseurs prévus pour la crèche prévue place Mac Orlan à l'angle des rues Raymond Queneau et Jean Cottin, située en étage, en écho à des pannes prolongées dans d'autres bâtiments. La question du confort des parents et des enfants est également abordée.

Le projet de la crèche et de logements étudiants, lié à l'ouverture prochaine du campus Condorcet, est réalisé par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), cette parcelle est indépendante du projet d'aménagement Chapelle Charbon.

M. GONZALEZ, adjoint au Maire du 18^e, chargé de l'urbanisme et du logement, intervient et précise que le projet a été choisi pour sa qualité, notamment avec des espaces verts en façade, destinés à apporter une respiration à la place Mac Orlan. Les équipes de la Mairie de Paris assurent que les ascenseurs seront parfaitement adaptés aux besoins de la crèche et ne connaîtront pas les problèmes de vétusté constatés dans le parc ancien.

Concernant le chantier et les impacts associés, **une participante** a demandé des précisions sur le sort du local de la Brigade d'assistance aux personnes sans-abri (BAPSA).

Il est répondu que des démarches sont en cours entre la Ville de Paris et la préfecture de police. Dès que les décisions seront prises concernant l'acquisition et la démolition du local, les habitants en seront informés.

La question des baraquements pour les ouvriers est également abordée. Il est expliqué que chaque lot de travaux disposerait de ses propres installations temporaires, réparties le long des voies nouvelles.

Revenant sur le diagnostic, des participants ont souhaité aborder la question de la propreté et signalé des comportements problématiques, comme le jet de déchets depuis les étages ou l'accumulation d'encombrant dans les impasses, par méconnaissance que leur collecte est gratuite. De la sensibilisation pourrait être faite par les gestionnaires.

Enfin, des questions ont porté sur la conservation d'éléments paysagers existants. **Une participante** a exprimé son attachement à l'allée arborée de l'impasse Jean Cottin, décrite comme un lieu de convivialité et un point d'ancrage.

Il est précisé que ces arbres ne seront pas supprimés et seront donc conservés dans les futurs aménagements.

Une participante exprime la crainte de voir un retour des rodéos urbains dans le quartier tandis que le report des flux motorisés depuis la porte d'Aubervilliers et Cap18 par la nouvelle voie est évoquée comme point d'attention.

L'équipe projet indique que la conception de voies avec des chicanes vise à limiter les nuisances comme les rodéos.

Catherine CENTLIVRE conclut les échanges en rappelant l'intérêt de noter toutes les remarques lors du temps de travail pour les traduire en recommandations. Elle souligne que les aménagements seront pensés pour faciliter les mobilités douces tout en sécurisant les impasses piétonnes.

5. Le temps de travail

Lors du temps de travail, les participants, répartis en 4 sous-groupes, ont été invités à enrichir le diagnostic des usages en remplissant une fiche de contribution (voir ci-dessous) et en localisant leur contribution sur la carte du projet à l'aide d'une gommette.

Atelier #3 – Etat des lieux et perspectives - Table 1

P&Ma | Paris & Métropole
aménagement

| | AUJOURD'HUI / ETAT DES LIEUX | | |
|---|------------------------------|-------------------|--------------------------|
| | CONSTAT | CE QUI FONCTIONNE | CE QUI NE FONCTIONNE PAS |
| Esthétique : revêtement de sols, mobilier urbain... | | | |
| Espaces verts et végétalisation | | | |
| Flux, circulation, cheminements (incluant PMR, signalétique / feux) | | | |
| Occupation de l'espace public (voirie, stationnements voitures / vélos, trottoirs...) | | | |
| Animation et vie de quartier (commerces, activités, pratiques...) | | | |
| Mésusages et sécurité | | | |
| Liens avec le reste du quartier | | | |

Les tableaux suivants retranscrivent les contributions des participants.



| Table 1 | Aujourd'hui / Etat des lieux | | |
|---|--|---|--|
| | Ce qui fonctionne | Ce qui ne fonctionne pas | Recommandations |
| Esthétique : revêtement des sols, mobilier urbain | | L'aménagement de la rue de la Chapelle à améliorer La propreté de la rue Queneau | Personnaliser la rue Queneau : anticiper ce qu'on va trouver avec le nouveau quartier |
| Espaces verts et végétalisation | | De R. Queneau jusqu'à Mac Orlan : manque végétalisation ; Pas de continuité de végétalisation au sol. | Installer des massifs comme rue de la Chapelle |
| Flux, circulation, cheminements | | | Circulation des artisans, des gens qui travaillent dans le quartier et stationnement Bien identifier les flux de l'école Le passage Queneau sera-t-il ouvert ? |
| Occupation de l'espace public | Trottoirs élargis sur Mac Orlan confortables | Pas de « raison » de se rendre rue Croix Moreau | |
| Animation et vie de quartier | | Rue Croix Moreau « sordide » : jardin à côté mais pas d'arbres | A penser comme une « rue aux écoles » : végétalisation haute et basse |
| Mésusages et sécurité | | Beaucoup de livraisons liées aux activités de la Champignonnière : benne à ordures en permanence | |
| Liens avec le reste du quartier | | | « Préfigurer » le futur quartier |

| Table 2 | Aujourd'hui / Etat des lieux | | |
|---|--|---|---|
| | Ce qui fonctionne | Ce qui ne fonctionne pas | Recommandations |
| Esthétique : revêtement des sols, mobilier urbain | 1. rose - Existence d'une fresque au fond de l'impasse Cottin <u>rare</u> et <u>remarquable</u> , œuvre du Patrimoine Urbain parisien. Pavage inclus dans l'œuvre à <u>sauvegarder</u> | | Fresque et Pavage à <u>restaurer</u> . Impasse Cottin et rue de la Croix Moreau devant la Chapelle des 4 évangélistes |
| Espaces verts et végétalisation | | 2.rose - Arbres, sur Tzara, en souffrance suite au stationnement (Lincoln) | Mettre plus d'arbres et réserver et entretenir l'existant |
| Flux, circulation, cheminements | | Sens unique sur la rue Tzara | 1. orange - Double sens sur Tzara pour faciliter l'accès au parking de l'immeuble RIVP A prévoir : un axe Nord / Sud vers le quartier Charles Hermite à partir du Parc Charbon |
| Occupation de l'espace public | | Stationnement illicite s/ les impasses Cottin et Croix Moreau | |
| Animation et vie de quartier | | Commerce fermé depuis longtemps à côté de la pharmacie | |
| Mésusages et sécurité | | Rodéo / Go Fast, fréquents rue Tzara après les ralentisseurs et rue Queneau et rue Cottin | |
| Liens avec le reste du quartier | | | |

| Table 3 | Aujourd'hui / Etat des lieux | | |
|---|---------------------------------|--|--|
| | Ce qui fonctionne | Ce qui ne fonctionne pas | Recommandations |
| Esthétique : revêtement des sols, mobilier urbain | 1 et 2 Orange - Mobilier urbain | | |
| Espaces verts et végétalisation | | On rajoute du béton ! | |
| Flux, circulation, cheminements | | | |
| Occupation de l'espace public | | 2 rose - Manque de dépôts « vêtements/cartons/compost » Cf. anciennes « box » Le Relai 3 Rose – Propreté /Présence de sans domicile fixe De 3 à 7 orange – Stationnements 8 rose - Sortie dangereuse 9 Rose - Manque de Parc canin 10/11 Rose – CDG Express | 12 Rose - Prévoir des stationnements vélo sécurisés pour les visiteurs du parc |
| Animation et vie de quartier | | | |
| Mésusages et sécurité | | | |
| Liens avec le reste du quartier | | | |

| Table 4 | Aujourd'hui / Etat des lieux | | |
|--|--|--|---|
| | Ce qui fonctionne | Ce qui ne fonctionne pas | Recommandations |
| Esthétique : revêtement des sols, mobilier urbain | 1 Orange - L'absence de bancs est notée mais elle permet d'éviter les « squatteurs » 1 vert - L'allée Jean Cottin présente de beaux cerisiers : c'est un espace de rencontres, l'identité du lieu est consolidée par la matérialité | 1 orange - Sol très bétonné Disparition de traitement des matériaux sur la façade de la pharmacie 6 rose - Manque de mobilier pour les jeunes qui sont à la mutuelle | |
| Espaces verts et végétalisation | 1 vert - Cerisiers de grande valeur 2 vert - Jardinières association enfants de Cottin | 1 et 2 rose - Manque de végétation Arrière de barre d'immeubles : squatteurs, problème de sécurité 1 orange – pas suffisamment d'espaces perméables 2 orange – jardin peu fréquenté, valeur de l'(araignée) 5 orange – le compost est une bonne initiative mais il est délaissé actuellement | |
| Flux, circulation, cheminements | 3 vert - Déplacement facile à vélo | 3 et 4 rose - Manque d'éclairage, sentiment d'insécurité Station de vélib qui fait peur la nuit Arrêt de bus Boucry qui a été supprimé, entraîne une difficulté d'accessibilité au quartier. Inquiétude pour la densification du quartier et un service ce bus pas très bien desservi 5 orange les déchets dans les rues et la largeur des trottoirs rendent difficiles les accès PMR (surtout rue R. Queneau) 4 orange – Trottoirs étroits pour le passage au métro en heure de pointe avec des clients du centre médical et de la boulangerie | |
| Occupation de l'espace public | | 2 rose – Problème de sécurité : personnes qui dépassent la fermeture de sécurité, vols, barrière pas suffisante, stationnement fréquent sur une zone interdite 5-6 rose - « Squats » dans les zones de stationnement – crack dans les « ouvertures » de parkings 5 orange – pas de rack vélos | 3-4 rose - Beaucoup de stationnements qui peuvent être transformés en espaces végétalisés |
| Animation et vie de quartier | 4 Vert - La Champignonnière et le ré-emploi des parkings (néanmoins, ils laissent toujours des benes poubelles à la sortie des stationnements) | Pas d'implication des citoyens avec les commerces associatifs – Champignonerie, jardins de Chapelle International 5 orange Manque de commerces de qualité : poissonnerie, fruits, légumes. Franprix est très cher (les prix augmentent chaque semaine par manque de concurrence), manque de restaurants de qualité pour discuter pas uniquement de la restauration rapide. | |
| Mésusages et sécurité | | 3 orange – grilles pas suffisantes pour protéger les logements au RDC – dépassements illégaux (?) | |

| | | | |
|---------------------------------|--|---|--|
| | | 4 rose - Personnes qui trainent à côté des vélibs. 5-6 rose - Squatteurs et problèmes lié à l'usage de la drogue dans les ouvertures de parkings | |
| Liens avec le reste du quartier | | Manque de lieux communs de réunion, de vie associative et de cohésion sociale. Manque d'intégration des savoirs, lieux de dons, mise en lumière des talents du quartier. | |

6. La rue Jean Cottin

Pauline PRION et **Myriam BERCOVICI** abordent le contexte historique et artistique du mur au fond de la rue Jean Cottin. Celle-ci est marquée par une mosaïque réalisée dans les années 80-90 dans le cadre des aménagements de la ZAC de l'Évangile, par l'artiste Charles GIANFERRARI sous la direction de l'architecte Alain GILLOT. Les archives issues des différentes directions de la Ville de Paris font état des recommandations formulées au sujet de cet aménagement qui avait pour vocation d'être réversible pour laisser possible la circulation automobile. Aujourd'hui, la mosaïque du mur et les matériaux au sol, non prévus pour résister à la circulation véhicules, sont dégradés..

La présence de cette œuvre d'art en fond d'impasse entraîne des enjeux techniques et patrimoniaux :

- **Extension du réseau d'égouts** : le réseau existant sous l'impasse de la rue Jean Cottin doit être prolongé de l'autre côté du mur pour desservir les nouveaux lots de la ZAC. Cependant, la profondeur des fondations du mur, dépassant les 3 mètres, rend impossible le passage de l'égout en conservant le mur. Les alternatives envisagées, comme le contournement des fondations du mur ou le raccordement des bâtiments sur une autre partie des égouts existants, sont techniquement et financièrement impossibles. Il est rappelé, d'une part, que le prolongement d'un égout doit permettre un écoulement des eaux, donc présenter une pente constante et, d'autre part, que le coût moyen d'un tel ouvrage est d'environ 10 000 € par mètre linéaire.
- Le prolongement de l'égout de la rue Jean Cottin est donc la seule solution envisageable. Les travaux seront réalisés tout en préservant les arbres existants, arbres qui seront maintenus dans les aménagements futurs.
Il est également attendu que le prolongement des égouts permette une meilleure gestion des eaux de pluie à l'échelle du quartier, en coordination avec les infrastructures récentes sur la rue de la Chapelle.
- **Conservation ou transformation de la mosaïque** : l'œuvre a été étudiée par la Direction des Affaires culturelles (DAC) et les ayants-droits de M. GIANFERRARI ont été contactés. Ceux-ci se sont montrés ouverts à la démolition du mur et de l'œuvre à condition qu'un élément décoratif reprenant les motifs et les couleurs soit intégré dans le sol du nouvel aménagement, afin d'en préserver la mémoire. La conservation pourrait prendre la forme d'un calepinage au sol ou d'un autre motif décoratif pérenne. Le choix pourrait s'opérer en concertation avec les riverains.

Ce temps de présentation a suscité des points de vue variés des participants, certains critiques :

- **Attachement au patrimoine** : certains considèrent la mosaïque comme un des rares éléments artistiques et esthétiques d'un quartier déjà marginalisé. Ils expliquent que M. GIANFERRARI est un artiste reconnu, représentant d'un mouvement unique. Ils souhaitent qu'une autre solution soit trouvée et rappellent qu'une œuvre est considérée comme patrimoniale au-delà de 30 années d'existence.
- **Mémoire et usage collectifs** : la mosaïque et son environnement sont décrits comme des points d'ancrage social et des espaces de rencontre essentiels pour le quartier. La création d'un point de passage entraîne la crainte que ce rôle soit perdu.
- **Acceptation de la solution approuvée par les ayants-droits** : des participants, attendu que les ayants-droits soient d'accord, acceptent la solution proposée et estiment qu'il est important de choisir une solution au budget réduit pour le prolongement de l'égout.

M. GONZALEZ, adjoint au Maire du 18^e, chargé de l'urbanisme et du logement, intervient pour rappeler que le projet Chapelle Charbon, voté par les élus du 18^{ème}, intègre ces traversées et la liaison entre les quartiers. Ces objectifs nécessitent des choix techniques et financiers. Il reconnaît l'importance patrimoniale de la mosaïque et salue le travail de recherche effectué par la DAC, la DU et P&MA, mais rappelle les contraintes budgétaires et les objectifs d'amélioration du cadre de vie.

Mme PREMEL, adjointe au Maire du 18^e, chargée de l'éducation populaire, de la mémoire et du monde combattant, indique que l'ouverture de l'impasse semble indispensable et insiste sur l'importance de la mémoire de l'œuvre.

Les discussions illustrent des tensions entre impératifs techniques et contraintes budgétaires, objectifs urbanistiques et attentes des habitants. Des participants, représentants de l'association de locataires Résilience 18, souhaitent que leurs coordonnées soient transmises à l'ayant-droit de l'artiste..

Il est rappelé par P&MA que le calendrier prévisionnel des travaux de la ZAC nécessiterait une déconstruction du mur début 2025.

7. Conclusion

Catherine CENTLIVRE conclut la réunion qui a permis de préciser le diagnostic d'usages avec la DVD, d'exposer les enjeux et objectifs du projet de requalification de l'existant et de son prolongement, et de recueillir les propositions des participants sur les points d'attention. Elle rappelle l'objectif de co-construire les orientations futures en tenant compte des recommandations exprimées par les habitants.

Elle explique que le travail portera sur une synthèse de tous les éléments partagés, qu'il s'agisse des diagnostics, des propositions ou des préoccupations soulevées. Cette synthèse alimentera un **cahier d'orientations** qui précisera les thématiques principales à développer : périmètre d'intervention, usages, matériaux/ambiances, intégration paysagère, place du végétal, et budget.

Parmi les prochaines étapes :

1. **Définir précisément le périmètre du projet**, en clarifiant les zones d'intervention, notamment autour de l'impasse Cottin et des espaces adjacents (rond-point, crèche, etc.).
2. **Réfléchir aux éléments paysagers**, à la continuité entre le parc Chapelle Charbon et le reste du quartier, et à l'amélioration de la couverture végétale en lien avec le PLU bioclimatique.
3. **Aborder les sujets transversaux** comme la propreté, la sécurité, et l'aménagement d'espaces conviviaux, en poursuivant la réflexion avec les riverains.



Une visite sur le terrain pourrait également être organisée au printemps en lien avec le démarrage des chantiers pour affiner le diagnostic en observant les détails *in situ*, en lien avec les préoccupations évoquées. Elle permettrait de valider ensemble les grandes orientations, discuter des priorités, et avancer vers une programmation concertée et cohérente. Elle conclut en indiquant que l'équipe projet reste à l'écoute des participants pour toute suggestion ou point à approfondir d'ici là, notamment via la boîte de contact disponible sur le site Internet.
